



Visite médicale pour récupérer mon permis

Par **eybi**, le **07/08/2013 à 15:03**

Bonjour, rnrnSuite à une suspension de permis de 6 mois pour conduite sous l'emprise de stupéfiant, j'ai reçu une convocation pour passer au tribunal 1 mois après la date où je dois récupérer mon permis. Cependant je n'ai eu ni information ni convocation pour une visite médicale. J'ai fait un test sanguin pour prouver que je ne consomme plus de cannabis. Mais dois je faire moi même des démarches pour une visite médicale ou dois je attendre une convocation ?rnrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **07/08/2013 à 16:01**

Bonjour,rnrnCertaines préfectures convoquent mais pas les autres. Voyez donc directement votre préfecture pour avoir la date de la visite médicale ainsi que celle pour les tests psychotechniques. Vous aurez aussi le type d'analyse à faire et la liste des laboratoires agréés aptes à faire ces analyses.

Par **eybi**, le **07/08/2013 à 16:51**

Je vais donc me présenter à la préfecture demain. Merci beaucoup.

Par **fabsiap**, le **07/08/2013 à 17:35**

Bonjour , rnet surtout prévoyez 25 € environs pour le jour de la visite en espèces pour les BDR!